

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **19 JUIN 2026**

fixant la composition de la commission d'évaluation chargée de l'appréciation de l'aptitude professionnelle des directeurs des services de greffe judiciaires et des greffiers des services judiciaires recrutés par la voie contractuelle réservée aux personnes disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé

NOR : JUSB2616110A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe judiciaires ;

Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier du corps des greffiers des services judiciaires,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission chargée de l'appréciation de l'aptitude professionnelle des greffiers des services judiciaires et des directeurs des services de greffe judiciaires recrutés par la voie contractuelle réservée aux personnes disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé est fixée comme suit :

- le directeur de l'Ecole nationale des greffes, ou son représentant, président de la commission,
- le chef du bureau des affaires générales et des personnels contractuels (bureau RHG6) de la sous-direction des ressources humaine des greffes, ou son représentant,
- le responsable de la gestion des ressources humaines de l'Ecole nationale des greffes, ou son représentant,
- le référent handicap de l'Ecole nationale des greffes, ou son représentant,
- une personnalité qualifiée issue du corps des directeurs des services de greffe judiciaires.

Le président de la commission peut convoquer à titre d'expert toute personne susceptible d'apporter un complément d'information sur un dossier. Celle-ci ne participe pas aux délibérations.

### Article 2

Toute personne souhaitée par le candidat peut également assister aux réunions de cette commission.

### Article 3

Les dispositions de l'arrêté du 27 octobre 2020 fixant la composition de la commission d'évaluation chargée de l'appréciation de l'aptitude professionnelle des directeurs des services de greffe judiciaires et des greffiers des services judiciaires recrutés par la voie contractuelle réservée aux personnes disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé sont abrogées.

### Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait le **19 JUIN 2026**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires,

J. SEITHER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Seither', is written over the printed name. The signature is stylized and written in a cursive-like font.